

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNEE REPUBLICAINE.

DUODI 2 Germinal.

(Ere vulgaire)

Dimanche 22 Mars 1795.

*Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, feuille qui paroit tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n. 500, au coin de la rue THERÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement de 60 livres par an, de 32 livres pour six mois, et de 17 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTAINE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style).*

## I T A L I E.

*De Livourne, le 1<sup>er</sup> mars.*

Ces jours derniers il arriva ici un bâtiment danois venant de Philadelphie, chargé de café, de sucre & d'autres marchandises: aux atterages de Toulon il fut pris par un corsaire français, qui le conduisit dans ce port. Là, ses connoissemens ayant été scrupuleusement examinés, il fut prouvé que toute sa cargaison avoit été faite par des armateurs des Etats-Unis pour le compte de négocians toscans; en conséquence, cette prise fut relâchée, & elle est heureusement arrivée ici.

*De Naples, le 24 février.*

Il a été envoyé au tribunal de campagne une ordonnance, par laquelle il est enjoint aux universités qui doivent compléter le nombre d'hommes de nouvelle levée, de procéder à ce complément avec la plus grande célérité. La même ordonnance enjoint à ceux qui avoient offert un cavalier monté, de remplir cet engagement, & s'ils ne le font sur-le-champ, de se présenter eux-mêmes pour servir.

*De Rome, le 28 février.*

On a vu que dans les jours gras, le peuple s'est ameuté contre la garde, & que deux soldats ont été grièvement blessés; il est impossible d'imaginer l'étrange mesure que le gouvernement a prise pour concilier le respect du peuple à l'armée romaine ou plutôt pontificale. Le voici: Un édit du St-Père a rangé dans la classe des crimes de leze-majesté, toute insulte ou voie de fait commise envers les braves soldats de ses légions ou cohortes, soit qu'ils soient en fonction de service ou non, & afin que cette loi vénérable & politique soit observée, le même édit promet une récompense de 200 écus à quiconque dénoncera les auteurs de la grande insulte que reçurent deux soldats dans la célèbre journée du mardi gras.

## H O N G R I E.

*De Bude, le 28 février.*

Le mécontentement à-peu-près général de ce royaume est entretenu & par les levées extraordinaires d'hommes que la cour nous demande, & par la cherté des vivres qui s'accroît tous les jours, & par des arrestations arbitraires & multipliées qui ont enlevé à leurs foyers un nombre considérable d'habitans. Il paroît que les préparatifs que font les Turcs pour renforcer leurs places frontières de notre côté, exigeroient que la cour laissât un nombre suffisant de troupes hongroises dans ce royaume pour sa défense, en cas d'attaque; mais on nous dit que ces efforts des Turcs sont uniquement dirigés contre les Russes alliés de la maison d'Autriche; mais ces Russes eux-mêmes ne nous exposeront-ils pas aux dangers que les hostilités entre eux & les Ottomans peuvent faire rejallir sur nos contrées.

Les dernières lettres de Constantinople portent que la médiation que sa hauteesse a proposée aux ministres des puissances alliées, a été aussi offerte au ministre de la république française.

Nous apprenons par la même voie, que le reis-effendi qui avoit été porté à cette importante place au mois d'août dernier par le crédit du capitain-pacha, étoit mort peu d'instans après avoir pris une tasse de café, dans de convulsions horribles; ce qui a donné lieu de croire qu'il avoit été empoisonné; mais comme les musulmans doivent être enterrés le jour même de leur mort, & que l'Alcoran défend d'ouvrir les cadavres, il n'a pas été possible de vérifier le fait. Ce ministre des affaires étrangères a été remplacé par Bajuk-Deschikresk, homme, dit-on sans capacité & sans expérience, dont on ne croit point que le ministère puisse être de longue durée.

On avoit su à Constantinople, qu'il étoit arrivé Smyrne trois frégates anglaises, faisant partie d'une escadre de la même nation, qui croise dans l'Archipel p

protéger le commerce & la navigation britannique contre les corsaires français & particulièrement contre trois frégates de la même nation, qui ont fait plusieurs prises anglaises dans ces mers. Le divan ayant été informé de ce fait, a expédié deux grosses caravelles à Smyrne, avec ordre aux commandans de faire respecter les droits territoriaux du domaine ottoman.

## A L L E M A G N E.

*De Francfort, le 8 mars.*

M. le comte de Hardenberg, qu'on avoit annoncé s'être rendu en droiture d'Anspach à Basle, est venu s'aboucher ici avec le général de Mollendorff, & doit partir de suite pour sa destination.

Il se confirme que le corps prussien aux ordres du prince héréditaire de Hohenlohe, va en Westphalie. Le quartier-général du duc de Saxe-Teschén est attendu dans nos environs.

Tous les rapports, tant des déserteurs français que des habitans de la rive gauche du Rhin, confirment que les Français ont perdu beaucoup de monde cet hiver par les maladies, & qu'elles continuent à faire des ravages parmi eux. Ils ont aussi perdu un grand nombre de chevaux, soit par les fatigues de la campagne d'hiver, soit par la disette de fourrages.

On mande de Mayence que les Français, loin de faire des démonstrations offensives contre cette place, travaillent à des retranchemens sur leurs derrières: ils en font aussi sur plusieurs points le long du Rhin, & notamment vis-à-vis de Neuwied. Ils démolissent la forteresse de Rheinfels; ils vont transporter leurs malades vers Treves, & paraissent s'attendre à une attaque prochaine. Aussi l'on annonce qu'une partie de leur armée de Sambre & Meuse s'est rapprochée de Coblenz.

On assure que le roi de Prusse ne tardera pas à communiquer à la diète de Ratisbonne, le résultat de ses négociations à Bâle.

On apprend de Lingen que le 23 & le 24 février, il y eut, entre les Français & les Anglais, à Neuenhaus, comté de Bentheim, une affaire d'avant-postes assez sérieuse, dans laquelle les Français supérieurs en nombre n'avoient point de canons, tandis que les Anglais en avoient: les premiers perdirent 300 hommes & les seconds environ 60; mais les Anglais furent obligés d'évacuer Neuenhaus, dans l'après-midi du 24, & de se replier sur l'Embs. On ajoute qu'un autre corps de 5 à 7 mille français arriva le même jour près de Neuenhaus, & l'on s'attendoit à quelque action importante.

## F R A N C E.

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

*De Strasbourg, le 23 ventôse.*

Il y a quelques jours que 27 de nos concitoyens, ci-devant établis à Mayence, & dont les fers viennent d'être brisés, sont arrivés ici heureusement. L'événement qui, lors de la reddition de cette place aux puissances coalisées, es a, contre le droit des gens, privés de leur liberté, & l'histoire de leur captivité, pendant 19 mois, tant à Lembrestein qu'à Pétersbourg, fait frissonner toute ame sensible. Ils étoient cependant sous la sauve-garde de la Russie jusqu'à leur échange avec la France, & n'avoient été laissés entre les mains des ennemis qu'à titre d'otages, non comme prisonniers. Ici, nos freres républicains de

Mayence trouvent dans la république la protection qui leur est due, & qui a déjà donné à beaucoup d'entre eux les moyens d'exercer des professions analogues à leur talents. Huit jours auparavant, 81 patriotes de Mayence, qui avoient souffert dans la forteresse de Kanigstein, une détention aussi rigoureuse, avoient été remis à notre armée du Rhin, auprès de laquelle beaucoup d'entre eux ont trouvé sur-le-champ à se placer.

*De Paris, le 2 germinal.*

Avant-hier, il est arrivé un événement fâcheux, rue Grenetat: une femme, en démence sans doute, a jeté dans sa chauffrette une livre de poudre dont l'explosion l'a fait sauter au plafond, d'où elle est retombée brûlée & mourante. La même explosion a renversé une partie de la muraille qui donnoit sur la rue, & les décombres ont blessé des citoyens & citoyennes qui se trouvoient en queue, dans ce moment, à la porte d'un boulanger voisin.

Fouquier-Tinville & 64 autres individus ont été transférés, le 29 ventôse, de l'hospice du ci-devant évêché à l'infirmerie de la maison d'arrêt du Plessis.

*Lettre de l'envoyé extraordinaire de la république française près la république de Gènes, au comité de salut public.*

CITOYENS-REPRÉSENTANS,

L'état ci-joint des expéditions faites du port de Gènes pour ceux de la république française, depuis le 5 de ce mois, est bien plus satisfaisant que je n'avois lieu de l'espérer. Le mauvais tems s'est soutenu pendant plusieurs jours, & l'arrestation des matelots génois à Marseille nous privoit d'équipages. Cela, je l'avoue, me mettoit dans de grandes alarmes; mais enfin les expéditions de grains ont repris leur cours. Le peuple génois est rassuré par la confiance que j'ai eu le bonheur de lui inspirer. Nos négocians approvisionneurs ont reçu des fonds, & tout est bien en ce moment.

Toutes les expéditions portent en France 25 à 30 mille hémines de bled & beaucoup d'autres objets, soit en matières premières, soit en petites provisions générales.

Il est arrivé à Gènes, la décade dernière, 9 à 10 mille hémines de bled, 2 mille 400 d'avoine, & 3 mille 500 d'orge; il s'est vendu environ 9 mille hémines pour la France.

Il est arrivé de plus, dans le courant de la décade dernière, 15 mille 100 sacs de bled & 17 mille 500 d'orge; il s'est vendu pour la France 23 mille 100 sacs de bled & 6 mille sacs d'orge.

Salut & fraternité,

Signé VILLARS.

*Aux rédacteurs des Nouvelles Politiques.*

J'ai lu avec un extrême plaisir les réflexions sur le *tu-toient* que vous avez insérées dans votre feuille du 26 ventôse; ce sont des idées fines & justes, exprimées avec une grande élégance.

Je me permettrai de dire quelques mots sur l'opinion trop affirmative où l'on est, que les Grecs & les Romains n'ont jamais connu cet usage de parler, à une seule personne, comme s'il y en avoit plusieurs. Cet usage se remarque en cent endroits des meilleurs écrivains. Les lettres de Cicéron sont pleines de *nos* pour *me*. Je suis persuadé que dans un des harangues de ce grand orateur, où il s'a-

dresse à César ou à Pompée, il se sert de *vos* ou *vestrum*, au lieu de *te* ou *tuum*, comme d'une formule qui marque plus de respect.

Il y a quelque part dans Térence, *aperite aliquis ostium*, pour *aperi*. Dans un autre endroit, il fait dire à un de ses personnages, *absente nobis* pour *absente me*, pendant mon absence. Ce n'est ni dans ce moment, ni dans une gazette qu'il conviendrait d'accumuler des passages grecs & latins; car je crois aussi que les Grecs employoient quelquefois le *nous* pour le *moi*. Cet usage n'a pas une origine aussi barbare qu'on le croit communément.

Je dirai encore que ce n'est pas s'exprimer exactement que de dire que les anciens *tutoyoient*. Ce mot dans notre langue emporte toujours une idée de familiarité entre eux, soit par supériorité, soit par affection, attachée à l'emploi du *tu*. Mais si les anciens n'avoient que cette manière de parler, en s'adressant à une seule personne, il ne s'y joignoit aucune idée de familiarité. On ne peut donc pas dire que Cicéron *tutoyoit* César, quand il lui disoit : *Nihil oblitisci soles nisi injurias*. « Tu n'oublies jamais rien, excepté les injures.

Les idées accessoires qui tiennent à l'emploi du *vous* & du *toi*, ont introduit dans nos mœurs, par le moyen du langage, une variété de nuances qui entrent dans cette législation des manières, dont Montesquieu a le premier fait sentir les rapports politiques; & dont nos stupides novateurs n'ont pas même soupçonné l'existence. Les idées de convenances diverses, attachées au *tu* & au *vous*, y tiennent par une force plus puissante que tous les décrets du monde; & si vous parveniez, à force de contrainte & de tems, à rendre parmi nous le *tutoiement* exclusif, non-seulement vous attaqueriez à sa source cette politesse de ton & de manières qui distinguoit autrefois le caractère national; mais vous détruiriez encore une foule de beautés & de finesses que les bienséances de notre langue ont répandues dans nos meilleurs ouvrages.

Dans la plupart de nos pièces de théâtre, le dialogue seroit privé d'une infinité de nuances délicates qui donnent de la vérité aux peintures des mœurs, & même à celle des passions. Les exemples tirés de nos meilleures comédies seroient innombrables; je n'en citerai qu'un de nos tragédies. Lorsque, dans *Zaïre*, Orosmane, persuadé que sa maîtresse le trahit, veut lui arracher du moins l'aveu de sa faute, voyez l'effet passionné, & vrai, qui résulte de ce changement subit du *vous* en *tu*.

Jugez-vous; répondez avec la vérité

Que vous devez au moins à ma sincérité;

Si de quelque autre amour l'invincible puissance

L'emporte sur mes soins, ou même les balace,

Il faut me l'avouer, & dans ce même instant,

Ta grace est dans mon cœur; prononce, elle t'attend.

Sacrifie à ma foi l'insolent qui t'adore, &c.

Si le tutoiement s'établisoit indistinctement dans notre langue, que deviendroit la grace originale de cette épître charmante de Voltaire, connue sous le titre *des tu et des vous*? Au bout de vingt ans elle seroit inintelligible pour le commun des hommes, & ne poroit plus aux autres qu'une affectation de mauvais goût.

Ce large suisse à cheveux blancs

Qui ment sans cesse à votre porte,

Phillis, est l'image du tems;

On diroit qu'il chasse l'escorte

Des grâces, des jeux & des ris.

Hélas! je les ai vus jadis

Entrer chez toi par la fenêtre

Et se jouer dans ton taudis.

Il faudroit aussi jeter au feu la petite épître, du même Voltaire, que je vais transcrire, quoiqu'elle n'ait pas, a beaucoup près, l'originalité, la variété, & le fini des *tu* & des *vous*, on y trouvera cette facilité agréable & piquante qui caractérise les pièces fugitives de ce grand poète; elle a d'ailleurs le mérite de n'être pas imprimée dans le recueil de ses œuvres.

Vers de Voltaire à M. Cideville, conseiller au ci-devant parlement de Paris.

Ceci te doit être remis

Par un abbé de mes amis,

Homme de bien, quoique d'église,

Plein d'honneur, de foi, de franchise,

Même Plœbus le favorise;

Meis dans son cœur Vénus a mis

Un petit point de gaillardise.

Or c'est un point qui scandalise

Son curé; plus gaillard que lui,

Qui des long-tems le tyrannise;

Et cruellement aujourd'hui,

Dans un placard, le timpanise.

Sur cela mon abbé prend feu,

Lui fait un bon procès de Dieu,

Le gagne; appel. Or c'est dans peu

Qu'on doit, chez vous, juger Paffaire.

Tu dois m'entendre & moi me taire;

Car c'est trop long-tems tutoyer

Du parlement un conseiller.

Qu'il sache pourtant qu'à Cythere,

L'amitié, l'amour & leur mere

Parlent toujours sans compliment;

Qu'avec Hortense ma tendresse

N'en use jamais autrement;

Et j'estime autant ma maîtresse

Qu'un conseiller au parlement.

## TRIBUNAL CRIMINEL

DU DÉPARTEMENT DE PARIS.

Séance du 1<sup>er</sup> germinal.

D. B. Nait, L. C. J. Philliponcau, dit Loiseau, Dubuisson, Duplanty & d'Armoillier, convaincus d'avoir contribué sciemment, & dans le dessein du crime, à une contrefaçon, à une introduction dans l'étendue du territoire français, & à une exposition de papiers nationaux ayant cours de monnoie, contrefaits;

J. I. Gay cadet & J. F. Mouton, également convaincus d'avoir sciemment & dans le dessein du crime, contribué à cette exposition, ont été condamnés à la peine de mort.

M. Varennes, femme de J. Demensy, dit Adam, non convaincue d'avoir contribué à cette contrefaçon & à cette exposition;

J. Sallier, F. Band, F. Lapière, dit Lachand, J. B. J. Loiseau, F. B. Bresie, non convaincus d'avoir contribué à cette exposition, ont été acquittés; ils seroient mis en liberté, s'ils ne sont détenus pour autre cause.

## TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

*Du premier germinal.*

Vu la déclaration du jury, portant : qu'il n'est pas constant qu'il a existé, dans le courant de pluviôse de l'an II, dans la commune de Villeneuve, district de Muret, département de la Haute-Garonne, une conspiration tendante à favoriser l'entrée des espagnols sur le territoire français;

Le tribunal a acquitté & mis en liberté Alexis Lacroix, âgé de 22 ans, né & demeurant à Villeneuve, avant la révolution, cultivateur, ensuite soldat dans un des bataillons du département de la Haute-Garonne.

## CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen THIBAUDOT.

*Suite de la séance du 30 ventôse.*

Albite & Charlier demandent l'impression des discours prononcés par Boissy & Lesage, & le renvoi des propositions à l'examen des comités.

Bentabole convient que toute confiscation est injuste; mais il faut observer, dit-il, que nous avons une guerre terrible à soutenir.

Il n'est pas question de faire la guerre, dit Charlier, mais d'être juste. (On applaudit).

Legendre. — Vous avez été opprimés avec toute la France; les iniquités dont on se plaint avec raison, ne sont pas votre ouvrage, mais celui d'un gouvernement scélérat. La postérité nous jugera; & si elle nous reproche des fautes, elle nous rendra au moins la justice de les avoir avouées. Laissons leur fortune à ceux dont les parens ont été condamnés injustement par des tribunaux révolutionnaires. Quel est l'homme de bien qui pourroit acheter quelqu'un de ces biens? En se promenant dans son verger; dans chacune des gouttes de la rosée qui mouilleroit ses souliers, il verroit une larme des innocens dépouillés... (Vifs applaudissemens). Cependant, en rendant justice aux individus, n'abandonnons pas l'intérêt de la patrie. Je conclus comme Charlier.

Vouvier demande que les ventes faites des biens des condamnés soient confirmées à l'instant même, & que celles non faites soient suspendues. Il demande, en outre, le renvoi aux comités des autres propositions, & l'impression des discours faits ou à faire sur le même objet.

Cette motion, appuyée par un grand nombre de membres, est décrétée au milieu des plus vifs applaudissemens.

Dubem demande par amendement, que les acquéreurs des biens des condamnés eussent la faculté de résilier leurs marchés, afin de se soustraire aux poursuites de la vengeance de l'aristocratie.

Cette proposition a été rejetée par l'ordre du jour, ainsi qu'une autre faite par Milhaud, & tendante à ce qu'on rendit sur-le-champ aux défenseurs de la patrie, les biens de leurs parens condamnés.

Réal & Thibaut ont dit que la première estimation des domaines nationaux ayant été trop faible, il resteroit

toujours aux assignats, après les restitutions qu'on demande, le gage de 15 milliards, dont on a dernièrement parlé; c'est le résultat que donnent des estimations plus exactes.

Ainsi en défalquant 8 milliards, disent ils, pour hypothèque des assignats en circulation, il reste encore pour faire deux campagnes s'il le faut, 6 à 7 milliards de disponibles.

Delcroix annonce que c'est duodi que la convention entendra les quatre prévenus: il demande que la séance s'ouvre à neuf heures du matin. — Décrété.

Le même membre a annoncé que le comité de sûreté générale, malgré ses recherches, n'a pas pu découvrir l'armée de Fréron, dont on a tant parlé.

Merlin, de Douai, donne lecture d'une lettre des représentans du peuple près l'armée du Nord, contenant les détails de nouveaux succès remportés par nos braves défenseurs dans les provinces de Frise & de Groningue. — Applaudi, insertion au bulletin.

*Séance du 1<sup>er</sup> germinal.*

Boissy a donné connoissance d'une lettre écrite par le représentant du peuple qui est en mission pour faciliter & assurer l'arrivage des subsistances de Paris.

Cette lettre annonce qu'en même tems qu'on présente ici à la barre, au nom des sections du Finistère & de l'Observatoire, une pétition insidieuse relativement aux subsistances, il se fit un mouvement à Montdidier.

Des femmes s'attrouperent pour empêcher le départ de 20 charrettes de bled chargé pour Paris. C'étoit le soir, on appaisa le mouvement; mais le lendemain il recommença: les mêmes femmes fermèrent les portes, en criant que ce bled ne partiroit pas; on parvint néanmoins à le faire partir.

On fit une visite chez celle de ces femmes qui faisoit le plus de bruit; on trouva chez elle cinq sacs tant de bled que de farine; les informations ultérieures ont appris qu'elle demouroit à Paris du tems des massacres du 2 septembre avec son mari, qui joua un rôle à cette époque, arriva bientôt après à Montdidier avec beaucoup de montres & de bijoux, & a été depuis membre d'un comité révolutionnaire: cette femme est arrêtée.

Laloi, au nom du comité de sûreté générale, vient rendre compte de ce qui se passe à l'instant dans les Tuileries; deux personnes ont été jettées dans les bassins, & delà on est parti pour aller répandre dans les faubourgs que les pétitionnaires de ces mêmes faubourgs, qui venoient d'être entendus, avoient été mal reçus. Le comité de sûreté générale a pris des mesures, ainsi que le comité militaire.

Les pétitions dont nous venons de parler avoient pour objet l'établissement de la constitution. Nous ferons connoître demain la discussion à laquelle elles ont donné lieu: il sera créé une commission pour présenter les moyens de mettre la constitution en activité.

Sycces, au nom de quatre comités, est à la tribune pour présenter des mesures de police. Nous les ferons connoître demain.

## O B S E R V A T I O N S

*Sur un article inséré dans l'Ami des Citoyens, du 30 ventôse, an III.*

S'il n'y eût eu que moi d'attaqué dans cet article, je n'aurois certainement fait aucune réponse; mais mon fils y est calomnié, il est absent, & il ne m'est plus permis de garder le silence: en remplissant le devoir que m'imposent la nature & la justice, je me trouve forcé de parler de moi, de détruire ce qui s'adresse à d'autres personnes, & de ne rien laisser dans ce paragraphe sans le transcrire & le réfuter, à l'exception des injures.

« Il y a trop long-tems que nous avons connoissance d'une coterie qui se tient à Paris, & qui n'a rien moins que de bonnes intentions, si on en juge par le passé; elle s'assemble ordinairement chez madame la marquise de Saint-Chaumans. Là, on reçoit les plans & les propositions d'une autre coterie d'émigrés, qui se rassemblent en Suisse: les membres les plus connus de celle de Paris sont Devaines & Suard, &c. »

Je ne suis point de la société de la citoyenne Saint-Chamans qui n'est point marquise; depuis plus de quatre mois je ne l'ai pas même rencontrée. Je suis de plus convaincu qu'elle ne réunit point de coterie qui ait de mauvaises intentions; qu'elle-même n'en a que de très-bonnes; qu'on ne reçoit chez elle ni plans ni propositions d'émigrés qui se rassemblent en Suisse, où, d'après les loix du pays, il ne doit plus y avoir d'émigrés.

J'ajouterai ici à mon occasion une observation particulière. J'ai été arrêté, ainsi que ma femme & mon fils, par un motif que je développerai dans l'instant. On fit alors dans notre domicile les perquisitions les plus exactes: annoncer qu'elles étoient confiées aux membres des anciens comités révolutionnaires, & qu'elles s'exécutoient pendant le règne de la terreur, c'est prouver que rien ne pouvoit y échapper: néanmoins on n'a pas trouvé, je ne dis pas une correspondance criminelle, mais pas un papier, pas une ligne, auxquels il fût possible d'appliquer la qualification d'usage de *suspect*; ce qui a été constaté par plusieurs procès-verbaux.

Je dirai de plus, qu'ayant rempli des fonctions importantes dans des circonstances difficiles, j'ai donné des preuves évidentes de mon dévouement à la république; que je la sers encore de tous mes moyens; que j'ai employé la totalité de ma fortune à acquérir des biens nationaux, & que ceux qui ne croient pas à des principes indépendans de toute vue personnelle, parce qu'ils n'en ont jamais adopté de semblables, seront au moins forcés de

convenir que ma fidélité au gouvernement est garantie par tous mes intérêts.

« Devaines est pere du jeune Devaines, qui commandoit le bataillon des Tuileries lorsqu'il a crié *vive le roi* ».

Il y a ici un mensonge fait dans l'intention d'aggraver un tort; mon fils ne commandoit point de bataillon, il en étoit quartier-maître.

Il y a de plus, une calomnie atroce & punissable; le bataillon non-seulement n'a pas crié *vive le roi*, mais il n'en a pas même été accusé: on lui imputoit une désobéissance dont les rapports faits à la convention l'ont justifié, dans un tems où l'on ne justifioit ni les faits, ni les personnes; un bataillon composé de jeunes patriotes, qui sont nos défenseurs, qui contribuent aux succès de nos armes, qui, chaque jour exposent leurs vies pour la république, sembloit commander le respect à ceux même qui ne respectent rien.

Quant à mon fils, sans la tyrannie de Robespierre, il n'eût pas été près d'un an la victime d'une infâme délation, puisque lors de la confusion que jettoit dans un bataillon nouvellement formé, l'embarras de se décider entre deux ordres contradictoires, il se conduisit de manière, à mériter que les administrations civiles & militaires de Carentan, dans leurs procès-verbaux, & le général, dans un ordre écrit qu'il lui expédia, reconnussent son patriotisme, rendissent justice à la pureté de sa conduite, & certifiasent sa soumission à la loi; enfin le jugement du tribunal militaire d'Arras l'a honorablement acquitté, ainsi que trois de ses camarades impliqués dans ce monstrueux procès.

Ici je ne puis me défendre d'un souvenir douloureux, ni m'empêcher de le retracer: les preuves de l'innocence de ce jeune homme étoient parvenues à Paris presque le même jour que la dénonciation y fut reçue, & cependant il fut traîné de cachots en cachots; son pere & sa mere furent conduits en prison, leur captivité a duré neuf mois: sans doute, ainsi que celle de tant d'infortunés elle ne se fût terminée pour tous trois, que par la mort, sans la révolution à jamais heureuse, du 9 thermidor.

« Pour récompense, ce républicain est secrétaire de Cochon, en Hollande ».

Si en effet, pour avoir rempli son devoir, on méritoit une récompense; si des travaux pénibles en étoient une,

je crois que mon fils y auroit quelque droit, pour les longs & injustes tourmens auxquels il a été livré.

» Ainsi *Cochon* a pris voloatirement un aristocrate bien connu pour secrétaire, ou bien il est dupe d'un espion qu'on lui a donné ».

Quoique *Cochon* ait les hommes de sang en horreur, quoiqu'il soit inviolablement attaché à la justice, quoiqu'il ait signalé son humanité dans les circonstances où tant d'autres déployoient leur barbarie, il n'en est pas moins, ou plutôt par cela même, il est un des plus fervens amis de la république & un des plus sévères ennemis de l'aristocratie. L'on vient de voir qu'il lui étoit démontré, comme à tous ceux dont la méchanceté n'a pas perverti le jugement, que le malheur de mon fils avoit produit l'avantage de mettre ses principes dans le plus grand jour.

*Cochon* a trop de sagacité pour accorder sa confiance à un espion, & mon fils trop d'honneur pour se charger de ce rôle infâme.

On ne donne point de secrétaire à un représentant du peuple chargé d'une mission; il le choisit, & mon fils multiplié ses efforts pour justifier le choix qui l'a honoré & par le mérite si distingué de celui qui l'a nommé, & par la gravité des objets dont il s'occupe.

« Il nous a paru nécessaire d'appeler la méfiance de plusieurs membres estimés du comité de salut public que la dame de Saint-Chamans attire chez elle dans des intentions qui nous paroissent très-équivoques ».

J'ignore si ce fait est exact; s'il l'est, il devenoit pour l'anonyme un motif puissant d'écarter d'injurieux soupçons, de ne pas se permettre d'impudens mensonges, de penser que des députés estimables savent mieux que lui ceux qu'ils peuvent voir, & ceux dont ils doivent s'éloigner; qu'ils savent mieux que lui pénétrer des intentions équivoques; qu'ils savent encore infiniment mieux ne pas confondre l'innocence avec le crime, & les rapports des calomniateurs avec les dénégations prouvées des vrais républicains.

Signé DEVAINES.

Au Rédacteur du SPECTATEUR FRANÇAIS ou L'AMI DES CITOYENS.

Il est difficile d'imaginer, citoyen, ce qui a pu vous faire regarder comme utile à la chose publique de publier une diffamation grossière, sans motif, sans autorité, sans prétexte même de vraisemblance. Voici ce que je lis dans votre feuille du 30 ventôse, article *Variétés*: « Nous avons » connoissance d'une coterie qui se tient à Paris, & qui

» n'a rien moins que de bonnes intentions. Elle s'assemble » ordinairement chez madame la marquise de St-Chamans; » là, on reçoit les plans & les propositions d'une autre » coterie d'émigrés qui se rassemblent en Suisse... Les » membres les plus connus de celle de Paris sont... » le fameux Suard, que la cour méprisoit, parce qu'elle » le regardoit comme un plus plat valet qu'elle ne l'exi- » geoit de ses serviteurs ».

Il m'est encore plus facile que fastidieux de répondre à ce dégoûtant langage. Quant aux faits, je réponds que, de ma vie je n'ai mis le pied chez madame la marquise de St-Chamans; que je ne sais pas même où elle loge, & que je n'ai aucune liaison avec elle, quoique je ne lui soye pas inconnu. Le calomniateur ajoute que la même personne rassemble chez elle des membres estimés du comité de salut public. On m'a confirmé ce fait, & l'on m'a assuré que Tallien s'y rendoit aussi quelquefois. Si j'en juge par le nom d'un de vos collaborateurs, vous devez avoir quelque rapport avec Tallien. J'invoque son témoignage; j'invoque celui des autres membres de la convention qui fréquentent cette société. Si quelqu'un affirme m'avoir vu une seule fois chez la citoyenne St-Chamans, je me résigne à passer pour conspirateur.

Quant aux brutales personnalités qui assaisonnent un mensonge si gratuit, je répondrai que je n'ai jamais été ni fameux ni serviteur de la cour; que j'ai toujours été parfaitement étranger à la cour; qu'on ne m'y a jamais rencontré dans les anti-chambres; que je n'en ai reçu personnellement ni grace ni place, mais bien une fois en ma vie une suite de lettres-de-cachet qui m'ont tenu au cachet 26 mois consécutifs; & une autre fois, une exclusion formelle de l'Académie Française, où les suffrages des gens de lettres venoient de m'appeler. Parmi les personnes qui ont été à portée de juger mon caractère, ma conduite & mes liaisons, pendant les 40 années de ma vie littéraire, je n'avois pas encore rencontré, même un ennemi, qui m'accusât d'avoir jamais été un plat valet. Cette grossièreté prouve que je n'ai jamais eu de liaison avec mon calomniateur, & je m'en félicite.

Je ne doute pas, citoyen, que vous ne vous fassiez un devoir de réparer l'injure que vous avez faite à la justice & à la vérité, bien plus qu'à moi, en vous rendant l'instrument de quelque haine secrète, aussi mal-adroite que violente. Tout sera réparé, à mon égard, par la publicité de la lettre que je vous adresse.

Signé SUARD.

Paris, rue des Piques, n°. 7.